



Gouvernement  
du Canada

Government  
of Canada

# LE SAVOIR, CLÉ DE NOTRE AVENIR

LE PERFECTIONNEMENT  
DES COMPÉTENCES AU CANADA



## SOMMAIRE

LA STRATÉGIE D'INNOVATION DU CANADA

Canada 

SP-533-02-02

# SOMMAIRE

## LE SAVOIR, CLÉ DE NOTRE AVENIR

LE PERFECTIONNEMENT  
DES COMPÉTENCES AU CANADA



*« Dans la nouvelle économie mondiale du savoir du 21<sup>e</sup> siècle, la prospérité est tributaire de l'innovation, qui à son tour dépend des investissements que nous consacrons à la créativité et aux talents de nos citoyens. Il nous faut investir non seulement dans la technologie et dans l'innovation, mais aussi, à la manière canadienne, dans la création d'une société inclusive où tous les Canadiens et les Canadiennes peuvent mettre à profit leurs talents, leurs compétences et leurs idées. »*

Le très honorable Jean Chrétien  
Premier ministre du Canada

LA STRATÉGIE D'INNOVATION DU CANADA

**Préparé par :**

Développement des ressources humaines Canada

Pour obtenir d'autres exemplaires de cette publication, veuillez en faire la demande par lettre ou télécopie, en indiquant le numéro de catalogue :  
SP-533-02-02

**Centre de renseignements**

Développement des ressources humaines Canada  
140, Promenade du Portage  
Phase IV, Niveau 0  
Hull (Québec) K1A 0J9

**Télécopieur :** (819) 953-7260

**Disponible sur Internet à l'adresse suivante :**

<http://www.strategieinnovation.gc.ca>

Disponible en média substituts sur demande.

Composer le **1-800-788-8282** sur un téléphone à clavier.

Les données statistiques et les projections incluses dans le sommaire sont tirées d'un nombre de recherches et de publications. Le lecteur est invité à consulter *Le savoir, clé de notre avenir : Le perfectionnement des compétences au Canada* pour les références précises.

**\* Dans le présent document, le masculin est utilisé au sens neutre afin d'alléger le texte.**

© Sa majesté la Reine du chef du Canada, 2002

N° de catalogue RH64-13/2002-01

ISBN 0-662-66362-4



10% de  
matière recyclée

**La stratégie d'innovation du Canada** est présentée en deux documents qui ont tous les deux pour principal objet de définir ce qui doit être fait au Canada pour promouvoir l'égalité des chances et l'innovation économique dans une société et une économie axées sur le savoir.

Le document *Le savoir, clé de notre avenir : Le perfectionnement des compétences au Canada* part du constat que, dans une économie du savoir, les gens constituent la plus grande ressource d'un pays. On y examine les moyens qui peuvent être pris pour augmenter les compétences des travailleurs au Canada, pour développer les talents des Canadiens et Canadiennes et pour leur permettre à toutes et à tous d'apporter leur contribution à la nouvelle économie et de profiter des possibilités qu'elle offre.

Le document *Atteindre l'excellence : Investir dans les gens, le savoir et les possibilités* tient compte de la nécessité de considérer le savoir comme une ressource nationale d'une grande importance stratégique. On y examine les moyens de renforcer nos capacités dans les domaines des sciences et de la recherche et de faire en sorte que les connaissances qu'elles nous permettent d'acquérir aident à bâtir une économie innovatrice qui bénéficiera à tous les Canadiens.

Les pays qui se démarqueront au 21<sup>e</sup> siècle seront ceux dont les citoyens se seront montrés créatifs, auront su s'adapter aux changements et seront hautement qualifiés. Nos ressources humaines – à savoir les compétences, les talents, les connaissances et la créativité de nos gens – constituent la clé de notre prospérité future. En donnant à tous les Canadiens la possibilité de s'instruire et d'augmenter leurs compétences et aptitudes, non seulement mettrons-nous en pratique nos principes d'égalité et d'inclusion sociale mais il nous sera aussi plus facile d'atteindre nos objectifs de croissance économique et de prospérité.

Le discours du Trône de janvier 2001 signale qu'aucun gouvernement ou autre organisme ne peut, à lui seul, doter le pays d'une main d'œuvre qualifiée. Cela demande un effort national. Le gouvernement du Canada s'est engagé à prendre avec les gouvernements provinciaux et territoriaux et d'autres partenaires les mesures nécessaires pour faire en sorte que tous les Canadiens et Canadiennes puissent réaliser leurs objectifs en matière de perfectionnement des compétences.

Le document *Le savoir, clé de notre avenir : Le perfectionnement des compétences au Canada* expose les défis auxquels le Canada doit faire face en matière de compétences et d'apprentissage, propose des objectifs et des jalons nationaux, énonce les engagements du gouvernement du Canada et nous met tous au défi de définir ensemble où nous voulons aller et d'établir pour cela un plan d'action dont tous feront partie.



# INTRODUCTION

## POURQUOI LES COMPÉTENCES ? ET POURQUOI MAINTENANT ?

Trois grands impératifs nous poussent à agir :

Premièrement, dans l'économie du savoir, la demande de travailleurs instruits et hautement qualifiés ne cesse de croître dans tous les secteurs de l'économie et dans toutes les régions du pays.

- Tous les aspects de nos façons de vivre et de travailler et de nos façons de produire et de consommer subissent de profondes transformations suite à la révolution dans le domaine des technologies de l'information et des communications et de l'avènement de l'économie du savoir partout dans le monde.
- Les compétences exigées dans beaucoup de métiers et de professions changent rapidement et de nombreux types de compétences deviennent rapidement désuets à mesure qu'apparaissent de nouveaux emplois, de nouvelles technologies et de nouvelles industries. Par exemple, les chauffeurs de camion doivent maintenant savoir comment se servir d'un système de positionnement mondial, les étudiants travaillent en ligne dans des salles de classe « réseautées », les conducteurs de grue mécanique travaillent avec des ordinateurs de bord très perfectionnés et les petits investisseurs effectuent des transactions sur le marché boursier depuis leur domicile en se servant de leur ordinateur personnel.
- En 2004, plus de 70 p. 100 des emplois créés au Canada exigeront des études postsecondaires, et seulement 6 p. 100 des nouveaux emplois seront occupés par des personnes n'ayant pas terminé leurs études secondaires.
- Des pénuries de main-d'œuvre qualifiée se manifestent déjà au Canada dans divers domaines

professionnels, comme ceux des soins infirmiers, du génie et de la gestion.

Deuxièmement, les tendances démographiques viendront prochainement exacerber ces pénuries.

- Plus de la moitié des gens qui formeront la population active en 2015 sont déjà sur le marché du travail.
- La prochaine génération de jeunes sera moins nombreuse que par le passé.
- Il y a actuellement trop de Canadiens qui ne font pas partie de la population active : au Canada, les taux de participation au marché du travail varient beaucoup selon le niveau de qualification (56 p. 100 chez les travailleurs peu qualifiés contre 79 p. 100 chez ceux qui sont hautement qualifiés).
- En 2011, la croissance nette de la population active au Canada sera *entièrement* attribuable à l'immigration.

Troisièmement, il faudra renforcer notre système d'apprentissage si nous voulons être en mesure de répondre à la demande de main-d'œuvre qualifiée et aux besoins des travailleurs dans les prochaines décennies.

- Le système canadien de services d'aide au développement de la petite enfance ne rejoint pas autant de jeunes familles qu'il le devrait.

Comblen les besoins en matière d'éducation est entièrement compatible avec les objectifs généraux de notre syndicat. Nous voyons davantage dans nos membres qu'un simple groupe de contribuables ou de pionniers dans le jeu de la productivité. Nous y voyons des êtres humains avec leurs besoins et leurs espoirs, leurs rêves et leurs désirs. Notre syndicat s'est fait une priorité d'offrir des possibilités d'éducation à ses membres.

Lawrence McBrearty, directeur national pour le Canada  
Syndicat des métallurgistes de l'Amérique  
Le 10 septembre 2001

- Le Canada a des systèmes d'éducation primaire et secondaire de qualité. La génération actuelle de jeunes Canadiens est la plus instruite de notre histoire, mais il y a encore au Canada un jeune sur huit qui ne termine pas ses études secondaires, et le quart des diplômés du secondaire n'a pas le niveau d'alphabétisation requis pour pouvoir évoluer efficacement dans l'économie du savoir.
- Le Canada affiche le plus haut taux de participation à des programmes d'études postsecondaires au monde. Toutefois l'avantage dont jouit le Canada sur le plan de l'éducation s'amenuise à mesure que les taux d'inscription dans les collèges et universités augmentent dans les autres pays.
- Pour demeurer compétitif, et pour pouvoir suivre le rythme de l'évolution technologique, le Canada doit assurer le renouvellement et le perfectionnement constants des compétences de sa main-d'œuvre. Nous ne pouvons plus espérer que les travailleurs parviennent à se tirer d'affaire pendant toute leur carrière avec les compétences acquises pendant leur jeunesse. La plupart devront au contraire parfaire continuellement leurs compétences pendant toute leur vie active.
- Les adultes qui occupent un emploi n'ont pas suffisamment d'occasions de s'instruire tout en travaillant. La proportion des Canadiens d'âge adulte qui participent à des activités de formation en milieu de travail stagne depuis le début des années 1990. La participation des travailleurs canadiens à des activités d'apprentissage structuré se situe dans la moyenne des pays industrialisés.

## RELEVER CES DÉFIS

Faire en sorte que les Canadiens aient les compétences et les connaissances nécessaires pour évoluer dans l'économie et la société d'aujourd'hui est un enjeu national. Le gouvernement du Canada, les gouvernements provinciaux et territoriaux, les employeurs, les syndicats, le secteur bénévole, les établissements d'enseignement et les collectivités autochtones ont tous un rôle à jouer à ce chapitre. Et, en définitive, chaque Canadien a la responsabilité de son propre apprentissage ainsi que de son perfectionnement.

**Le gouvernement du Canada a travaillé en collaboration avec les gouvernements provinciaux et territoriaux dans le cadre d'un certain nombre d'initiatives et il a pris récemment d'importantes mesures dans ses propres sphères de responsabilité.**

- La collaboration entre le gouvernement du Canada et les gouvernements provinciaux et territoriaux en matière de politique sociale a permis d'apporter un meilleur appui aux enfants et aux familles, notamment par le biais de la **Prestation nationale pour enfants**, du **Plan d'action national pour les enfants** et de l'**Entente sur le développement de la petite enfance\***.
- Le gouvernement du Canada a également doublé la durée des prestations de maternité et parentales du régime d'**assurance-emploi**.
- Les **ententes sur le développement du marché du travail** sont un important instrument de coopération intergouvernementale dans la conception et la mise en œuvre de mesures destinées à aider les travailleurs en chômage à se trouver un nouvel emploi.

\* Bien qu'il ait les mêmes préoccupations que les autres gouvernements en ce qui concerne les enfants, le gouvernement du Québec ne participe pas aux initiatives fédérales-provinciales-territoriales telles que le Plan d'action national pour les enfants, la Prestation nationale pour enfants et l'Entente sur le développement de la petite enfance.

- Le gouvernement a travaillé en étroite collaboration avec les gouvernements provinciaux et territoriaux afin de bonifier les programmes d'aide financière aux étudiants de niveau postsecondaire.
- Le gouvernement a également augmenté son appui à la recherche universitaire en créant la **Fondation canadienne pour l'innovation**, en finançant des chaires de recherche et en accordant plus de ressources aux conseils subventionnaires.

Dans son budget de décembre 2001, le gouvernement du Canada a annoncé une série de mesures qui s'inscrivent dans la lignée d'investissements stratégiques antérieurs et qui visent à renforcer et à encourager l'apprentissage et l'acquisition de compétences :

- aide supplémentaire pour les **conseils sectoriels**;
- augmentation des investissements dans les programmes et services de développement des enfants autochtones et dans l'aide aux enfants des Premières Nations qui ont des difficultés d'apprentissage à l'école;
- poursuite des investissements dans le Réseau scolaire canadien (**Rescol**);
- aide supplémentaire pour les apprentis;
- changements au régime des **Subventions canadiennes pour études** afin de mieux aider les étudiants handicapés;
- attribution de l'admissibilité au crédit d'impôt pour études aux personnes qui reçoivent une aide imposable pour la poursuite d'études postsecondaires;
- exonération d'impôt sur le revenu pour l'aide accordée au titre des frais d'inscription aux cours de formation de base des adultes offerts dans le cadre de certains programmes gouvernementaux.

Les gouvernements provinciaux et territoriaux font preuve de leadership et prennent des mesures. Les gouvernements du Québec, de l'Alberta et du Nouveau-Brunswick, par exemple, ont récemment publié des documents qui présentent les enjeux de la nouvelle économie dans le contexte de leurs provinces respectives. Les mesures particulières prises par les provinces et les territoires vont de programmes d'alphabétisation et d'apprentissage précoce en Nouvelle-Écosse et en Saskatchewan, à une aide accrue pour la technologie dans les écoles de l'Île-du-Prince-Édouard, au système de transfert de cours et de crédits entre établissements de la Colombie-Britannique. La capacité d'enseignement postsecondaire a été élargie au Manitoba et en Ontario et des stratégies visant à améliorer les niveaux d'alphabétisation ont été mises au point à Terre-Neuve et Labrador ainsi que dans les Territoires du Nord-Ouest.

## UNE NOUVELLE ÉTAPE

Nous devons tous faire davantage si nous voulons que les Canadiens aient les compétences nécessaires pour occuper pleinement leur place dans la société et que le Canada conserve une place de choix dans l'économie mondiale.

Le Canada a besoin d'un plan d'action en matière de compétences et d'apprentissage pour faire en sorte :

- que les travailleurs actuels aient continuellement la possibilité de parfaire leurs compétences et d'en acquérir de nouvelles;
- que nos systèmes d'apprentissage permettent de former une main-d'œuvre de calibre mondial et, ainsi, de répondre à nos besoins actuels et futurs en matière de compétences;
- que notre bassin de main-d'œuvre continue d'augmenter.

Le gouvernement du Canada sollicite un nouvel effort de la part de tous les secteurs de la société canadienne pour répondre à nos besoins en matière de compétences et d'apprentissage au 21<sup>e</sup> siècle.



## Le Canada devrait tendre à devenir une société où tous les enfants réussissent leur apprentissage

- où les enfants acquièrent un développement physique, affectif et social, des compétences linguistiques, des aptitudes à la lecture, à l'écriture et au calcul ainsi que des connaissances générales à la hauteur de leurs capacités;
- où les enfants sont déjà prêts à apprendre tout au long de leur vie, de façon qu'ils puissent acquérir les capacités dont ils ont besoin pour leur épanouissement présent et futur.

Conseil ministériel fédéral-provincial-territorial  
sur la refonte des politiques sociales  
*Un débat public sur le Plan d'action national pour les enfants :  
Élaboration d'une vision collective*  
Juin 2000

## OBJECTIF

*Donner à nos enfants et à nos jeunes le meilleur départ possible dans la vie.*

## JALONS

- Hisser le Canada parmi les trois premiers pays au monde au chapitre des résultats en mathématiques, en sciences et en lecture.
- Rendre tous les jeunes Canadiens aptes à se servir d'un ordinateur et d'Internet à la fin de leurs études primaires.
- Assurer à tous les diplômés du secondaire un niveau d'alphabétisation suffisant pour pouvoir évoluer dans l'économie du savoir.
- Doubler la proportion des diplômés du secondaire qui ont une connaissance pratique des deux langues officielles.



# ENFANCE ET JEUNESSE

## LA FORME QUE POURRAIT PRENDRE LA CONTRIBUTION DU GOUVERNEMENT DU CANADA

*Le gouvernement du Canada étudiera les mesures qu'il pourrait prendre pour améliorer l'aide apportée aux enfants et aux jeunes. Ces mesures feront l'objet de discussions avec les gouvernements provinciaux et territoriaux et les autres intervenants :*

- 1. Aider au financement de programmes et de services de développement de la petite enfance.** Donner suite aux engagements énoncés dans le budget de 2001 relativement aux enfants autochtones. De concert avec les gouvernements provinciaux et territoriaux, continuer de donner suite aux engagements pris dans l'**Entente sur le développement de la petite enfance**.
- 2. Améliorer les résultats scolaires des enfants et des jeunes des Premières Nations dans les réserves.** Travailler avec ses partenaires pour améliorer les résultats scolaires des enfants autochtones dans les écoles des réserves.
- 3. Aider les jeunes Canadiens à réussir la transition des études au travail.** Examiner les façons d'améliorer la **Stratégie emploi jeunesse** du gouvernement du Canada afin de mieux aider les jeunes à réussir sur le marché du travail.

## Apprentis

Nous devons examiner sérieusement les moyens d'améliorer les programmes pour apprentis. Le Canada connaît une pénurie de travailleurs dans le métier, et la situation s'aggravera dans les prochaines années. Les programmes pour apprentis actuels ne nous permettent pas de faire face à ce problème.

Le Conference Board of Canada  
*Rendement et potentiel 2000-2001*

## OBJECTIF

*Permettre à tous les Canadiens d'avoir accès à une éducation postsecondaire de haute qualité.*

## JALONS

- Donner à tous les diplômés du secondaire la possibilité de faire des études postsecondaires, sous une forme ou une autre.
- Faire passer de 39 p. 100 à 50 p. 100, durant la prochaine décennie, la proportion des Canadiens de 25 à 64 ans qui possèdent un diplôme d'études postsecondaires, y compris une part accrue de personnes dans les groupes à risque.
- Doubler, durant la prochaine décennie, le nombre d'apprentis ayant terminé un programme de certification, en le portant à 37 000.
- Augmenter de 5 p. 100 par année en moyenne d'ici 2010 le nombre d'admissions à des programmes de maîtrise et de doctorat dans les universités canadiennes.

# ÉDUCATION POSTSECONDAIRE

## LA FORME QUE POURRAIT PRENDRE LA CONTRIBUTION DU GOUVERNEMENT DU CANADA

*Le gouvernement du Canada examinera les mesures qu'il pourrait prendre dans le domaine de l'éducation postsecondaire. Ces mesures feront l'objet de discussions avec les gouvernements provinciaux et territoriaux et les autres intervenants :*

- 1. Rendre l'éducation postsecondaire plus accessible pour les Canadiens à faible revenu.** Travailler avec les provinces et territoires afin de s'assurer de la mise en œuvre efficace des modifications aux **Subventions canadiennes pour études** en faveur des étudiants handicapés. Discuter d'autres améliorations qui pourraient être apportées à l'aide financière accordée aux étudiants afin de mieux aider les étudiants dans le besoin et de les encourager à poursuivre leurs études au niveau postsecondaire.
- 2. Encourager les travailleurs canadiens à revenu faible ou moyen à faire des études postsecondaires tout en continuant de travailler.** Bonifier les programmes d'aide financière aux étudiants afin d'aider les travailleurs canadiens à revenu faible ou moyen à parfaire leur éducation en faisant des études à temps partiel.
- 3. Favoriser la mobilité des étudiants et des apprenants adultes et faciliter leur accès aux études postsecondaires.** Explorer avec les provinces et territoires les meilleures façons de faciliter la mobilité des étudiants et des apprenants adultes en facilitant le transfert de crédits entre les établissements d'enseignement postsecondaire et la reconnaissance des acquis et de l'expérience.
- 4. Encourager les Canadiens à faire carrière dans les métiers spécialisés.** Discuter avec ses partenaires des moyens possibles d'encourager davantage de Canadiens à faire carrière dans les métiers spécialisés.
- 5. Mettre à profit l'expertise des collèges communautaires.** Examiner les moyens d'appuyer les collèges communautaires dans le rôle important qu'ils jouent pour aider les Canadiens à acquérir les compétences dont ils auront besoin à l'avenir.
- 6. Augmenter le nombre de personnes hautement qualifiées.** Discuter avec ses partenaires et les divers intervenants de la meilleure façon d'augmenter le nombre de personnes hautement qualifiées afin de stimuler l'innovation dans l'économie canadienne. Un autre document du gouvernement du Canada publié par Industrie Canada sous le titre *Atteindre l'excellence : Investir dans les gens, le savoir et les possibilités* énonce une série de mesures qui pourraient être prises pour faire en sorte que plus de Canadiens fassent des études supérieures.

Il y a amplement de preuves que des compétences adéquates en lecture, en écriture et en calcul, et dans l'utilisation d'outils technologiques, sont des prérequis importants pour assurer la productivité et le perfectionnement constant de la main-d'œuvre canadienne. C'est une question qui doit préoccuper le secteur privé et le secteur public.

Maureen Cavan, présidente  
ABC Canada  
Sommet national sur l'alphabétisation et la productivité  
Octobre 2000

## OBJECTIF

*Doter le Canada, dès maintenant et pour l'avenir, d'une main-d'œuvre plus compétente et plus adaptable.*

## JALONS

- Augmenter d'un million d'ici cinq ans le nombre d'apprenants adultes — hommes et femmes de tous les groupes de la société.
- Faire augmenter du tiers, en cinq ans, les sommes que les entreprises canadiennes investissent par employé dans le perfectionnement de leur main-d'œuvre.
- Faire diminuer de 25 p. 100, durant la prochaine décennie, le nombre d'adultes canadiens faiblement alphabétisés.



# TRAVAILLEURS ADULTES

## **LA FORME QUE POURRAIT PRENDRE LA CONTRIBUTION DU GOUVERNEMENT DU CANADA**

*Le gouvernement du Canada examinera les mesures qu'il pourrait prendre dans certains domaines pour aider les Canadiens à profiter d'occasions de s'instruire et à réaliser leurs aspirations, et pour augmenter notre bassin de main-d'œuvre. Il discutera de ces mesures avec les gouvernements provinciaux et territoriaux et les autres intervenants:*

- 1. Augmenter le nombre des conseils sectoriels et l'étendue de leurs activités.** Travailler avec les conseils sectoriels pour augmenter le nombre de secteurs industriels couverts et pour étendre la portée du travail qu'ils font en matière de planification des ressources humaines et de perfectionnement des compétences au sein des différents secteurs et auprès des petites et moyennes entreprises. Discuter avec les conseils sectoriels et d'autres partenaires de la possibilité d'instituer une norme d'excellence intersectorielle en matière de perfectionnement des compétences en milieu de travail, qui permettrait de reconnaître publiquement le mérite des entreprises qui établissent des programmes d'apprentissage exemplaires.
- 2. Favoriser le développement et la dissémination de connaissances et d'informations sur l'apprentissage à l'âge adulte.** Examiner les moyens d'intensifier la recherche et le développement et la diffusion de connaissances et d'informations sur les compétences et l'apprentissage à l'âge adulte.
- 3. Favoriser l'apprentissage en milieu de travail et accroître les possibilités de combiner le travail et les études.** Examiner avec ses partenaires la possibilité d'offrir des incitatifs financiers aux employeurs qui aident leurs employés à acquérir des compétences de base. Examiner la possibilité de bonifier ses programmes de prêts pour les études à temps partiel.
- 4. Optimiser l'utilisation des ressources pour les mesures actives d'aide à l'emploi.** À partir des partenariats actuels pour le développement du marché du travail, travailler avec les provinces et territoires pour optimiser l'utilisation des ressources disponibles afin de répondre aux besoins des Canadiens en matière de perfectionnement des compétences dans un marché du travail en évolution.
- 5. Favoriser la participation au marché du travail des gens qui ont de la difficulté à l'intégrer.** Examiner avec les provinces et territoires et d'autres partenaires certaines mesures ciblées de perfectionnement des compétences qui pourraient être prises pour venir en aide aux personnes handicapées, aux Autochtones, aux membres des minorités visibles, aux personnes peu alphabétisées ou ayant des compétences de base insuffisantes et à d'autres personnes pour qui il est particulièrement difficile de se tailler une place sur le marché du travail.

## OBJECTIF

*Faire en sorte que le Canada continue d'attirer les immigrants qualifiés dont il a besoin et les aide à réaliser pleinement leur potentiel dans la société et sur le marché du travail au Canada.*

## JALONS

- Faire passer de 58 p. 100 en 2000 à 65 p. 100 en 2010 le pourcentage des immigrants adultes ayant une formation postsecondaire.
- Réduire de moitié, pour des niveaux d'instruction et de qualification comparables, l'écart entre le revenu des immigrants actifs sur le marché du travail et celui des travailleurs nés au Canada.

## LA FORME QUE POURRAIT PRENDRE LA CONTRIBUTION DU GOUVERNEMENT DU CANADA

*Le gouvernement examinera des mesures qui feront l'objet de discussions avec les gouvernements provinciaux et territoriaux ainsi que les intervenants et tiendront compte du partage des responsabilités dans le cadre des ententes fédérales-provinciales-territoriales concernant l'immigration. Voici certaines de ces mesures :*

### 1. Sélectionner et attirer des immigrants hautement qualifiés.

Collaborer avec les gouvernements provinciaux et territoriaux, les municipalités, les employeurs et d'autres partenaires pour faire en sorte que le Canada continue d'accueillir les immigrants qualifiés dont il a besoin. Le document publié par Industrie Canada sous le titre *Atteindre l'excellence : Investir dans les gens, le savoir et les possibilités* propose un certain nombre de mesures qui pourraient être prises à cet égard.

# IMMIGRATION

**2. Développer une approche intégrée et transparente à l'égard de la reconnaissance des titres de compétence acquis à l'étranger.**

Travailler en collaboration avec les provinces et territoires, les organismes de réglementation, les employeurs et les autres intervenants afin de mettre en place des mécanismes équitables, transparents et comparables d'évaluation et de reconnaissance des titres de compétence acquis par les immigrants à l'étranger, et ce tant avant qu'après leur arrivée.

**3. Mieux appuyer l'intégration des immigrants au marché du travail du Canada.**

Examiner avec les gouvernements provinciaux et territoriaux et les autres partenaires les mesures qui pourraient être prises pour aider les immigrants à bien s'intégrer au marché du travail, par exemple, en leur donnant de la formation linguistique, en prenant avec les employeurs des initiatives dans le domaine de l'emploi et en améliorant l'information sur le marché du travail et l'aide offerte pour la recherche d'un emploi.

**4. Aider les immigrants à réaliser pleinement leur potentiel tout au long de leur vie professionnelle.**

Examiner les moyens de voir à ce que le Canada dispose des renseignements et des connaissances nécessaires pour optimiser à long terme les retombées de l'immigration sur le marché du travail et dans la société.



Le document *Le savoir, clé de notre avenir : Le perfectionnement des compétences au Canada* vise à encourager une discussion sur les compétences et l'apprentissage. Il invite tous les Canadiens à travailler ensemble afin de s'entendre sur la nature des défis auxquels nous sommes confrontés, de définir une vision commune de ce que nous voulons accomplir et d'établir un plan d'action qui nous permettra d'atteindre nos objectifs.

Nous voulons travailler sur la base de nos partenariats avec les gouvernements provinciaux et territoriaux et poursuivre la collaboration dans le respect mutuel des responsabilités de chaque gouvernement. À partir de nos partenariats actuels, le gouvernement du Canada veut discuter avec les gouvernements provinciaux et territoriaux des grands objectifs nationaux qu'il propose, les consulter sur les mesures qu'il envisage de prendre et explorer dans quels domaines il pourrait y avoir collaboration.

Le gouvernement du Canada engagera également un large éventail de partenaires et d'intervenants dans des discussions sur les objectifs nationaux et les moyens à prendre pour les atteindre. À titre d'exemple, il organisera une série d'ateliers sur les pratiques ayant prouvé leur efficacité dans des domaines comme le perfectionnement des compétences en milieu de travail, l'alphabétisation, les métiers spécialisés et l'apprentissage en ligne.

Afin de tenir les Canadiens informés des progrès accomplis, le gouvernement du Canada travaillera avec les provinces et les territoires et d'autres intervenants pour développer les mesures nécessaires afin d'établir des indicateurs qui permettront de mesurer nos succès et d'informer les Canadiens des résultats obtenus.

L'atteinte de nos objectifs exigera un engagement collectif à long terme et nécessitera des efforts soutenus de la part de tous les gouvernements et des citoyens canadiens dans toutes les régions du pays et dans tous les secteurs de l'économie. Le plus grand atout du Canada a toujours été la qualité, la mobilité et le professionnalisme de sa main-d'œuvre. Nous devons veiller à ce qu'il en soit toujours ainsi, dans notre intérêt et celui de nos enfants.

## UN APPEL À L'ACTION